

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2013/C 363/08)

*Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par la Finlande*

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie les caractéristiques des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays émetteur: Finlande

Sujet de commémoration: 150^e anniversaire du parlement de 1863, année marquant le début de la tenue de sessions parlementaires régulières en Finlande

Description du dessin:

la pièce commémorative de 2 euros porte la mention de l'année 1863, avec une plantule formant le 6, symbolisant l'avènement de la démocratie et du développement de la Finlande. L'indication du pays émetteur «SUOMI FINLAND», les deux termes étant séparés par la marque d'atelier, et l'année «2013» entourent le dessin, en demi-cercle.

La Diète de 1863 est l'amorce d'une période de «lumières». En Finlande, l'année 1863 marque le commencement d'une véritable démocratie, de la transparence de la presse et du droit d'utiliser la langue finnoise. Avec le début des sessions régulières de la Diète, les Finlandais voient considérablement s'accroître leurs possibilités d'influer sur la marche de leur propre pays. L'année inaugure une période de «lumières» pour la démocratie finlandaise.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission: 1 million

Date d'émission: septembre 2013

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).